



Procès-verbal de la séance du

Conseil municipal du 22/05/2024

Présent-e-s :

Présent-e-s :

Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, Eric HUET, M. Benoît LAIES, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET.

Excusé-e-s avec pouvoir de vote : M. Laurent MOREAU a donné pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER, Mme Magali ROGER a donné pouvoir à Mme Françoise PAYEN, Frédéric VICTOR a donné pouvoir à Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT.

Assistaient également :

M. Fabien COURTOIS, Directeur général des services mutualisés
Mme Karine ODIENNE, Directrice générale adjointe des services mutualisés
Mme Elodie COURTOIS, Cheffe du Pôle Urbanisme-Habitat mutualisé
Mme Anne PUIFOURCAT, Assistante du Maire et de la Direction générale mutualisée

Désignation du secrétaire de séance :

M. Yann DUGARD propose Mme Patricia LESUEUR, laquelle est désignée pour secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Présidence de l'Assemblée :

M. Yann DUGARD ouvre la séance du Conseil municipal, remerciant les membres de leur présence.

INFORMATIONS DU MAIRE :

Décès

Nous déplorons le décès de Mme LEFEVRE, mère de Francis LEFEVRE, agent technique mutualisé.

DSP multi-accueil Le Petit Prince :

Concernant la future délégation du multi accueil Le petit Prince qui prendra effet le 1er janvier 2025, la commission de Délégation de Service Public se réunira prochainement pour émettre un avis sur les candidatures et les offres.

Cette commission de Délégation de Service Public est composée de membres titulaires et suppléants. Pour rappel, elle a été constituée en 2020 avec pour membres titulaires :

Mme Françoise PAYEN, M. Francis BOLY, M Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, et pour membres suppléants :

Mme Nathalie MAROTEAUX, M Laurent MOREAU, M Jean DUCASTEL, et Mme Eva DERVIN. Vous serez prochainement convoqués à cette commission.

Square Chanzy

La direction des services techniques a pris l'initiative de réaliser un aménagement pour mettre en valeur le square Chanzy, par le réemploi de matériaux tels que les pavés.

J'ai souhaité saluer cette initiative et ce travail en marquant un temps de reconnaissance avec le personnel concerné.

Aussi, vous êtes convié-e-s à participer à ce moment **jeudi 20 juin à 10h sur place.**

Travaux et services techniques

Les travaux d'eau potable préalables aux travaux d'aménagement de la place Carnot démarrent cette semaine. La zone de la base vie est installée dès aujourd'hui. Un flyer a été distribué aux riverains pour avoir une meilleure compréhension.

La subvention DETR annoncée pour les travaux de création de toilettes vient d'être attribuée. Elle correspond à 30% du coût des travaux comme prévu.

Les dates des travaux pour la sécurisation des équipements sportifs de phase 2 se précisent avec :

La pose des buts de foot du 3 au 7 Juin,

La pose des cuves de récupération d'eau de pluie du 24 Juin au 5 Juillet,

Le Relamping du gymnase Caquot du 8 au 17 Juillet,

Celui de la bulle de Tennis du 17 au 26 Juillet.

Les services techniques ont acquis un Jumpy et un Partner pour un coût inférieur au budget prévu pour 2024. Ces 2 véhicules d'occasion donnent satisfaction.

Elections européennes – 09/06/2024

Je rappelle que conformément au Code Electoral, la fonction d'assesseur est l'une des missions des conseillers municipaux, si cela n'est pas déjà fait, je vous invite donc à vous déclarer auprès de Karine ODIENNE en fin de séance pour les bureaux suivants : **Salle des Fêtes, Bellevue, Condé**

Ressources Humaines :

Dans le cadre d'une mobilité interne, un agent des « services techniques mutualisés », chargé des espaces verts et chauffeur PL remplaçant, va intégrer le service commun Déchets ménagers – Propreté » au 1^{er} juin.

Par conséquent, le Bureau communautaire du 16/05/24 a créé un emploi saisonnier du 1^{er} juin au 31 octobre pour recruter rapidement un agent des espaces verts qui viendra le remplacer.

Avancements de grade :

Le Conseil communautaire du 23/05 procèdera à la création de 8 emplois permanents pour donner suite à avancements de grade, dont 5 concernent des agents mutualisés.

Cela concerne les grades suivants :

- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- Rédacteur principal de 2^{ème} classe

- Ingénieur principal
- Attaché principal

Agnès HAUDECOEUR m'a adressé un point concernant la végétation du cimetière.
Je souhaite apporter cette réponse :

Des tas d'herbe arrachée se sont retrouvés sur l'allée centrale du cimetière. C'est un acte qui va à l'encontre du respect des défunts et de leurs familles car il a fallu marcher sur les tombes pour arracher ces touffes.
Cet acte répréhensible fait parler certains de nos concitoyens.
Par ailleurs, la gestion de la végétation au cimetière fait l'objet d'une réflexion depuis plusieurs mois avec des visites et des échanges en Commission pour se diriger vers un verdissement maîtrisé des allées.
La Commission Cadre de vie aura la charge de travailler sur le sujet.

Ordre du jour

Yann DUGARD propose de retirer un point à l'ordre du jour :
Dénomination définitive du parking Tassin

Et propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

Convention financière avec les Cœurs fermiers de l'Argonne et le Lions Club pour des travaux d'extension de réseau électrique

L'Ordre du jour est adopté à l'unanimité

*Yann DUGARD rappelle que la séance est enregistrée à des fins de facilitation de rédaction du Procès-verbal.
Il rappelle également l'obligation faite à chaque membre du Conseil municipal de quitter la salle lors des votes pouvant le mettre en situation de prise illégale d'intérêt.*

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MARS 2024 (Annexe I) **Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :**

II. AMENAGEMENT / URBANISME

a. Attribution du marché public de travaux de réaménagement de la Place Carnot
Présentation par Fabien COURTOIS

Les éléments sont remis sur table car le calendrier du marché était très court.

Le marché de travaux présenté est en procédure MAPA, c'est-à-dire sous les seuils formalisés ce qui fait que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour passer en revue les offres et émettre un avis simple sur le classement et attribution et que Le Conseil Municipal est décideur pour l'attribution du marché.

Dans le cadre des travaux de requalification des espaces publics du centre-ville et d'aménagement de la Place Carnot, un Avis d'appel public à la concurrence a été lancé sur www.xmarches.fr, au BOAMP (n°24-31517) le 15/03/2024 pour la passation d'un marché ayant pour objet les travaux de requalification des espaces publics du centre-ville et d'aménagement de la Place Carnot.

Le marché a été publié le 4 mars, avec une date limite de remise des offres fixée au 19 avril 2024 à 12h00.

Le montant estimatif du marché est de 1 995 730 € HT, pour l'ensemble des lots.

Ce marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée (MAPA), en application notamment de l'article 2123-1 du Code de la Commande Publique.

9 plis ont été réceptionnés dans les délais par voie dématérialisée.

Le marché a été décomposé comme suit :

- Lot 1 : Voiries / Réseaux divers
- Lot 2 : Eclairage Public
- Lot 3 : Pavages
- Lot 4 : Ouvrages / Fontainerie
- Lot 5 : Espaces verts / Mobilier Urbain

Les offres sont valables 120 jours.

L'analyse des offres, prévue au règlement de consultation, est basée sur les critères suivants :

- Valeur technique de l'offre : 55 %
- Prix des prestations : 40 %
- Délais de réalisation : 5 %

Les offres sont classées après addition des notes.

La recevabilité des offres est appréciée notamment par référence à l'article 4.1.1 du règlement de consultation.

Le rapport d'analyse des offres ses annexes et le classement final proposé est présenté au conseil municipal afin de pouvoir délibérer sur l'approbation des marchés avec les attributaires retenus et autoriser le Maire à signer les actes à intervenir.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que 5 offres irrégulières ont fait l'objet d'une demande de régularisation à l'occasion d'une phase de négociation, à la suite de laquelle 1 de ces offres demeure irrégulière et a été écartée de l'analyse.

Les offres sont classées après addition des notes.

Classement final proposé à l'issue de l'analyse des offres :

Lot n°1 Voiries/Réseaux divers						
	SOUSSIONN AIRES	Montant global et forfaitaire de l'offre € HT	NOTE FINANCIERE 40 %	NOTE TECHNIQUE 55 %	NOTE DELAIS 5%	NOTE GLOBALE SUR 100
1	STP VENCE	718 433,78 €	40,00	50,00	4,00	94,00
2	EUROVIA	873 279,60 €	32,91	54,00	5,00	91,91
3	COLAS NORD EST	979 108,80 €	29,35	55,00	5,00	89,35

4	EIFFAGE ROUTE NORD EST	878 868,41 €	32,70	50,00	4,00	86,70
5	CHAMPAGNE TRAVAUX PUBLICS	982 141,68 €	29,26	47,00	5,00	81,26

Lot n°2 Eclairage public						
	SOUSSIONN AIRES	Montant global et forfaitaire de l'offre € HT	NOTE FINANCIERE 40 %	NOTE TECHNIQUE 55 %	NOTE DELAIS 5%	NOTE GLOBALE SUR 100
1	SCEE	38 526,00 €	40,00	54,00	5,00	99,00

Au lot 2 , une seule offre reçue mais qualitativement et financièrement recevable

Lot n°3 Pavages						
	SOUSSIONN AIRES	Montant global et forfaitaire de l'offre € HT	NOTE FINANCIERE 40 %	NOTE TECHNIQUE 55 %	NOTE DELAIS 5%	NOTE GLOBALE SUR 100
1	EUROVIA	817 706,40 €	30,42	55,00	5,00	90,42
2	COLAS NORD EST	896 050,00 €	27,76	55,00	4,00	86,76
3	LA GRAND RUELLE	621 960,00 €	40,00	40,00	1,50	81,50
4	ID VERDE	995 822,70 €	24,98	47,00	3,00	74,98

La GRAND RUELE n'a pas produit les justifications techniques, et à ce à deux reprises, permettant d'expliquer son prix au regard des coûts actuels matière et de pose des pavés.

Lot n°4 Ouvrages / Fontainerie								
	SOUSSIONN AIRES	Montant global et forfaitaire TRANCHE FERME € HT	Montant global et forfaitaire TRANCHE OPTIONNELLE € HT	TOTAL MAXIMUM	NOTE FINANCIE RE 40 %	NOTE TECHNIQUE 55 %	NOTE DELAIS 5%	NOTE GLOBALE SUR 100
1	ID VERDE	59 898,90 €	84 069,26 €	143 968,16 €	40,00	55,00	5,00	100,00

Une seule offre. Des éléments complémentaires pour la fontaine devront être produits par le maître d'œuvre pour soumettre à nouveau le choix ou non de sa réalisation.

Lot n°5 Espaces verts / Mobilier Urbain					
SOUSSIONN AIRES	Montant global et forfaitaire de l'offre € HT	NOTE FINANCIERE 40 %	NOTE TECHNIQUE 55 %	NOTE DELAIS 5%	NOTE GLOBALE SUR 100

1	ID VERDE	270 742,46 €	33,24	55,00	5,00	93,24
2	VAL DE RUTZ	225 015,33 €	40,00	46,50	1,50	88,00

Le mémoire technique exposant les moyens et la méthodologie d'intervention d'ID VERDE est plus complet. Il justifie de retenir cette entreprise même si son prix est supérieur.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de retenir le classement proposé et d'attribuer les lots comme suit :

LOT N°1 : Voiries / Réseaux divers

Il est proposé de retenir l'offre de l'opérateur économique **STP VENCE** de CHAMPIGNEUL SUR VENCE (08430) ; pour un montant global et forfaitaire de **718 433.78 € HT**.

A savoir qu'STP VENCE a obtenu le marché d'eau potable sous maîtrise d'ouvrage du SSE et qui commence actuellement sur la place. Sa présence préalable a joué pour fournir une offre technique et commerciale intéressante pour les deux parties.

LOT N°2 : Eclairage Public

Il est proposé de retenir l'offre de l'opérateur économique **SCEE de RETHEL** (08300) ; pour un montant global et forfaitaire de **38 526 € HT**.

LOT N°3 : Pavages

Il est proposé de retenir l'offre de l'opérateur économique **EUROVIA** de SEDAN (08200) ; pour un montant global et forfaitaire de **817 706.40 € HT**.

LOT N°4 : Ouvrages / Fontainerie **est en option**

Il est proposé de retenir l'offre de l'opérateur économique **ID VERDE** de WARCQ (08000) ; pour un montant maximum de **143 968.18 € HT** (dont 84 069.26 € HT d'option affermissable en cours d'exécution dans les conditions prévues au CCAP).

L'option de la fontaine peut être retenue ou abandonnée en cours ou à l'issue du marché. E qui signifie, que le marché peut être retenu avec l'option et pouvoir y renoncer ensuite.

LOT N°5 : Espaces verts / Mobilier Urbain

Il est proposé de retenir l'offre de l'opérateur économique **ID VERDE** de WARCQ (08000) ; pour un montant global et forfaitaire de **270 742,46 € HT**.

Nadège LAMPSON-GUEILLIOT : certains montants ou pourcentages sont différents sur nos documents par rapport au diaporama projeté. Est-ce une erreur ?

Jean-Baptiste MACHINET : vous (à Fabien COURTOIS) avez évoqué une présentation « après négociation » avec certaines entreprises.

Fabien COURTOIS : oui, en effet, les montants du diaporama sont issus des négociations.

Jean-Baptiste MACHINET : C'est bien M. BINON la maîtrise d'œuvre ?

Fabien COURTOIS : la maîtrise d'œuvre en conception et en phase chantier est la même. Il s'agit bien du Cabinet BINON PAYSAGISTE et qui a analysé les lots 3,4 et 5 des volets paysagers.
Et les lots 1 et 2 ont été analysés par V2R qui est devenu AUSTRAL qui sera présent en phase chantier sur le lot VRD.

Jean-Baptiste MACHINET : La 2^{ème} question concerne la fontaine. Cette option sera rediscutée en cours de travaux mais est ce qu'on le fait aussi maintenant pour savoir si nous conservons l'option ou non, car le montant est important tout de même ?

Yann DUGARD : la mise en option de la fontaine s'est justifiée avec le souci de maîtriser la dépense sur le marché global. Nous avons également tenu compte des réunions publiques, où les participant-e-s étaient partagé-e-s sur le sujet. Le débat s'est porté sur le sens donné à ce plan d'eau. Un miroir ? Un lieu végétalisé ? Un espace filtrant ? Un apport de fraîcheur ? Il a été dit que la discussion se poursuivra en Commission pour dégager des orientations et voir si cela impacte le prix. Et si oui, nous repasserons en Conseil municipal pour valider ou non le choix proposé. Voici pourquoi la forme option est retenue dans le marché.

Geneviève COSSON : en réunion publique où j'ai assisté – et quasiment à toutes – le prix n'avait pas été avancé, or aujourd'hui nous avons un coût de 85 000€ HT et cela peut modifier ce qu'on a envie de faire.

Yann DUGARD : la commission se positionnera et proposera quelque chose.

Olivier GODART : est-ce que l'entreprise ID VERDE, non retenue, est sanctionnée par sa taille ?

Fabien COURTOIS : non, pas du tout, mais en phase de négociation, à deux reprises des questions lui ont été posées pour expliquer son coût si faible en matériaux et mise en œuvre du pavage.
Le cabinet BINON, qui connaît bien le secteur du pavé et fait beaucoup de marchés avec ces matériaux – connaissance des carrières, des prix, la mise en œuvre, les moyens humains et les délais nécessaires – n'a pas obtenu de réponses satisfaisantes pour le marché, ce qui fait porter un risque pour la réalisation des travaux.
Sur les conseils du maître d'œuvre et sur avis de la CAO, il a été proposé de s'orienter vers EUROVIA dont les gages de réussite sont meilleurs avec des tarifs cohérents.
Mais le sujet n'était pas de choisir entre « un gros et un petit ».

Olivier GODART : souvent dans les marchés publics, les offres sont sanctionnées par la note technique qui est prépondérante sur la note financière. Or, on devrait plutôt juger l'entreprise et ses réalisations qu'un dossier technique. Cela reste très administratif alors qu'on on parle d'une différence de prix de 250 000€.
Par exemple, sur la voie verte il y a eu des épaisseurs différentes sur le revêtement, cela aurait pu être évité.

Yann DUGARD : pour abonder ce que dit Fabien (COURTOIS), le nombre de pavés et le nombre d'heures ne couvrent pas le prix annoncé par la Grand Ruelle. C'est une alerte que nous avons eue et que nous partageons ce soir pour éviter une défaillance par la suite, car après deux relances, l'entreprise ne nous apporte pas les réponses.

Olivier GODART : je ne connais pas la surface, mais 817 000€ pour les pavés c'est un gros budget.

Fabien COURTOIS : à ce prix-là, nous sommes à 200€ du m2 posé. Aujourd'hui c'est le prix et une entreprise qui présente 100 ou 120€ posé suscite des questions sur la qualité (provenance des matériaux, épaisseur de joints ...)

Jean-Baptiste MACHINET : concernant la temporalité, une délibération ce soir va-t-elle permettre de faire un chevauchement fluide des travaux ?

Et à quel moment reparle-t-on de la fontaine à 85 000€ HT alors que nous avons renoncé à des sujets importants au PPI.

Yann DUGARD : l'objectif est de se décider le plus tôt possible pour ne pas bousculer le calendrier du chantier, en septembre par exemple, car il y a des implications sur les exutoires et réseaux enfouis.

Jean-Baptiste MACHINET : septembre, en effet c'est une bonne date.

Fabien COURTOIS : concernant le chevauchement des calendriers entre les travaux de réseaux et celui de la place à proprement parler, nous pouvons envisager, la réunion zéro des entreprises d'aménagement fin juin, puis fin juillet à mi-août, une trêve de quinze jours en août, puis la phase des branchements aux particuliers puis un démarrage des travaux en surface en septembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (Olivier GODART)

- DE RETENIR le classement proposé,
- D'APPROUVER le marché susmentionné avec les attributaires pressentis,
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les actes à intervenir.

b. Lancement du projet d'aménagement d'un espace / foyer Jane DELOUCHE à Vrizy.

Les Conseillers municipaux membres de l'association quittent la salle et reviendront après le vote : Olivier GODART, Eric HUET et Hubert RENOLLET.

Yann DUGARD : en complément des éléments transmis en préparation de la séance, j'ai souhaité solliciter une présentation par l'Association Jane DELOUCHE elle-même. Nous accueillons donc Johan HABERT, président de l'association Jane DELOUCHE.

Présentation par Johan HABERT,

« Bonjour, je m'appelle Johan Habert, j'habite à Vrizy et je suis le président de l'association Jane DELOUCHE créée en février 2024 dans le but de porter un projet de construction d'un espace associatif sur la commune historique de Vrizy en s'appuyant sur le legs.

Elle compte une vingtaine de membre et à aider Lise Laurent en qualité d'architecte pour l'élaboration du programme de construction avec l'aval du comité du village.

Vrizy a vu disparaître depuis les années 90 son bar, l'imprimerie COUTEL, le bureau de Poste/tabac, la boulangerie et l'école communale. Néanmoins, Vriza compte encore une discothèque, une scierie, de nombreux artisans et surtout une vie associative dynamique pour un petit village avec 8 associations.

Ces associations utilisent essentiellement le foyer communal pour se réunir. Ce dernier étant un peu petit et plus aux normes actuelles, le comité a décidé de le vendre :

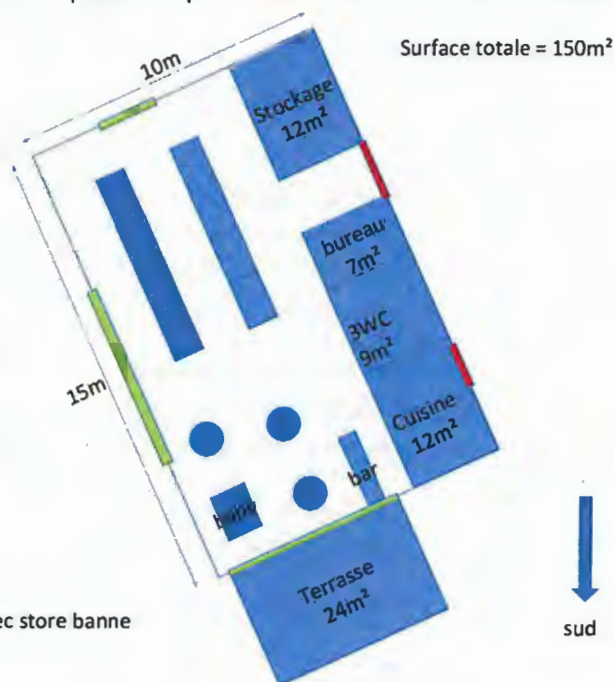
1- L'objectif premier de l'opération est de construire un local multifonction en prévision de la fermeture du foyer existant permettant aux associations de poursuivre leurs activités.

2- Depuis la fermeture de l'école, on remarque que les jeunes et plus largement les habitants ne se croisent plus, voire ne se connaissent pas. Ce constat se ressent au niveau associatif où depuis une dizaine d'années, elles ont du mal à recruter notamment à la Jeunesse de Vriza où les membres approchent de la trentaine voire la quarantaine.

Nos multiples réunions se sont conclues par le besoin d'avoir d'une part un local de 150m² et d'autres part des aménagements extérieurs dont un préau que l'on a nommé « carbet ».



- 8 tables * 6 = 48 personnes (70m²)
- 1 espace bar/belote/baby-foot (40m²)
- 1 scène démontable
- Espace stockage avec armoire asso
- 1 vidéoprojecteur + écran déroulable
- Baie vitrée ouvrable plein sud sur une terrasse avec store banne
- Baie vitrée sud-ouest



Les besoins

Aménagement extérieur :

- Un carbet d'environ 100 m2 avec lumière et un point d'eau à bouton poussoir, l'électricité sera distribué et coupé depuis le bâtiment. Des lumières solaire sont à prévoir.
- Conserver le préfa. existant si possible en le rénovant par un habillage extérieur
- Conserver le terrain de tennis qui prendra la fonction de city-parc
- Deux abris de 12 à 25m² avec une table et des bancs
- Un barbecue collectif fixe et abrité
- Agrès de divertissement pour les enfants, de préférence en bois et atypique vis à vis des équipements existants aux environs comme une tyrolienne, un parcours en bois et cordes, trampoline...

ENJEUX

Local multifonctionnel
Lien social
Cadre de vie
Ecologique
Economique
Développement touristique



Architecturalement, on s'oriente vers un bâtiment bioclimatique dont l'objectif est de tirer profit de ses conditions proches afin de réduire sa consommation énergétique en par exemple orientant le bâtiment de façon à profiter au maximum de la course du soleil l'hiver ou de placer les pièces de stockage au nord et ainsi limiter le chauffage.

Pour la construction, on souhaite au maximum utiliser des matériaux naturels tels que le bois, la terre et la paille.

Enfin, enfin la pose de panneaux photovoltaïques permettrait de limiter les frais de fonctionnement voir de rendre le bâtiment rentable.

Pour ne pas que Vrizy devienne un village dortoir où les habitants ne font que se croiser, nous souhaitons que notre projet soit attractif et propice aux rencontres avec la construction d'un local mais aussi d'aménagements extérieurs ambitieux pour attirer les habitants de Vrizy mais aussi les habitants de la commune nouvelle de Vouziers. Cet enjeu de renforcer le lien social peut se concrétiser par une halle publique, des tables, des bancs, des jeux pour enfants pour que cet espace devienne le lieu de sortie dominicale en famille.

3- Outre ce volet local, qui répond aux besoins premiers des Quêquês, les membres de l'association ont voulu inclure un volet touristique au projet. A Vrizy, dès qu'il y a un rayon de soleil on a des gamins qui viennent jouer au ballon, des personnes qui se promènent en direction de la voie verte, voir des personnes qui viennent faire du canoë sur l'Aisne.

L'association souhaite inclure un volet touristique au projet en concevant l'espace de façon à être un lieu de rendez-vous et de pause à la croisée de la rivière Aisne, du canal, de la voie verte, du chemin de randonnée de hautes-rives et de la zone Natura 2000.

Pour résumé, le futur espace Jane DELOUCHE doit être multifonctionnel, écologique, économique, favoriser le lien social et le cadre de vie et enfin participer au développement touristique du vouzinois.

L'association s'est réunie sept fois depuis mi-février pour la rédaction de ce programme que je vais vous présenter.

Le terrain retenu se situe à Vrizy, en face du terrain de foot, à côté du terrain de tennis où a lieu tous les ans la fête patronale. Nous avons à proximité la salle polyvalente, la voie verte et le chemin de randonnée des Hautes-Rives.

La parcelle mesure 7000 m² et est soumise au Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) et est classé en zone humide.

2200m² sont classés en zone bleue constructible et 5000m² en zone rouge non-constructible sauf préau et équipements d'extérieurs. D'après l'étude en cours du BE ADEQUAT environnement, le terrain ne serait pas classé en zone humide. Souhaitant conserver le terrain de tennis et le préfabriqué, il reste 500m² constructible libre.

En concertation avec le comité de village de Vrizy et l'association Jane DELOUCHE, il est acté que la maîtrise d'ouvrage du projet sera bien communale et que l'équipement réalisé sera un équipement communal.

Yann DUGARD : merci au président de l'association et aux membres qui ont permis ce projet qui, je le rappelle, a reçu des avis positifs lors de sa présentation à Vrizy.

Jean-Baptiste MACHINET : félicitations pour le travail et la présentation, au niveau des liaisons : est-ce que l'accès à la voie verte est faisable techniquement ou cela se discute encore ?

Johan HABERT : nous n'avons pas encore les prescriptions techniques définitives car il y a des parcelles privées et des chemins communaux qui peuvent être utilisés mais ne sont pas facile à relier (chemin de fer, scierie, voie verte chemin communal)

Yann DUGARD : Une autre solution est possible qui est d'emprunter le chemin communal, c'est plus sécurisé mais plus sinueux. Le risque à éviter est de traverser la route. Nous pourrions aménager le côté droit du pont pour rejoindre la voie verte sans passer par la route. Des contacts avec l'entreprise Cagnacci sont en cours à ce sujet.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- D'APPROUVER le lancement du projet d'aménagement d'un espace/foyer Jane DELOUCHE à Vrizy
- D'ACTER que le financement du projet sera assuré par le legs perçu de Madame DELOUCHE
- DE DEMANDER la mobilisation de subventions sur ce projet
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire le nécessaire en la circonstance et de signer tout acte utile à la bonne mise en œuvre de cette délibération

III. FINANCES

a. Cession de matériel : vente de la balayeuse municipale.

Présenté par Fabien COURTOIS

Soucieuse de favoriser le réemploi de matériels dont elle n'a plus l'utilité, la Commune met en vente de gré à gré ses biens inutilisés.

L'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

Par délibération n° 2020/46 du 26 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire le soin de « décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'un prix n'excédant pas 4 600 euros ».

Au-delà de ce seuil, il incombe au Conseil municipal d'autoriser la vente des biens concernés.

La Commune a acquis une balayeuse avec option désherbage, en fin d'année 2020, pour un montant de 23 136 € TTC (19 280 € HT).

Il s'est avéré que ce matériel n'est pas suffisamment adapté à la propreté urbaine quand bien même une démonstration avait été effectuée avant acquisition. Par conséquent, elle est très peu utilisée. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à la vendre au prix de 10 000 euros avec la possibilité de négocier un prix de vente de - 20 % maximum.

A titre d'exemple, la commune de Cormicy dans la Marne a fait construire en 2021 une salle des fêtes de plus de 300 m² en bois et paille pour près de 600 000 euros HT sans VRD et frais d'étude soit environ 2000 euros du m². Les retours sont que le bâtiment est joli et agréable, qu'on s'y sent bien.

Enfin, l'association a voulu inclure un volet touristique au projet en concevant l'espace de façon à être un lieu de rendez-vous et de pause à la croisée de la rivière Aisne, du canal, de la voie verte, du chemin de randonnée de hautes-rives et de la zone Natura 2000.

On va avoir au même endroit : un terrain de tennis, une aire de jeu (enfants, promeneurs, cyclistes, canoës)



ENJEUX

Local multifonctionnel
Lien social
Cadre de vie
Ecologique
Economique
Développement touristique

- Terrain de tennis/jeux
- Aire de jeux pour enfants
- Grand carbet avec point d'eau
- Abris pour les pique-niques
- Barbecue

Aménagement futur?

- Pont piéton
- Second accès voie verte

Ça va attirer du monde localement, voir de plus loin si on facilite l'accès au chemin de randonnée et imaginer un autre accès plus sûr à la voie verte, cet espace Jane DELOUCHE peut devenir plus qu'un lieu de rencontre pour les locaux, les amis et attirer également des touristes. »

A la suite de la perception du legs de Madame Jane DELOUCHE, le comité de village de Vrizy a impulsé une réflexion pour honorer la mémoire de Madame DELOUCHE par la création d'un lieu de vie, qui permettrait de perpétuer la tradition d'animation de Vrizy. Pour donner corps à cette réflexion, une association « Jane DELOUCHE » a été créée pour formaliser un projet autour de cette idée.

Sur cette base de présentation, au stade d'étude de faisabilité, le programme est évalué à environ 500 000 € HT. Le plan de financement intégrera la recherche de subventions. Le calendrier prévoit de recruter le maître d'œuvre (architecte) pour la fin d'année. L'année 2025 sera consacrée en grande partie à la conception technique précise du projet et à la rédaction du marché public pour les travaux. Les travaux se dérouleront principalement sur l'année 2026.

La commission des Affaires culturelles réunie le 2 mai dernier, a étudié six demandes de subventions reçues depuis le début de l'année, et a émis les avis suivants :

Bronca avait demandé 4000€ pour le spectacle « Ça tire » n°2 de septembre 2024. La Commission a proposé 2000€.

Le CEA (Centre d'Etudes Argonnais) n'a pas formulé de demande. La Commission a proposé la reconduction de 2022 soit 100€ (pour le fonctionnement)

L'UAFFI (Union ardennaise des forces françaises de l'intérieur) avait demandé 150€. La Commission a proposé la reconduction de 2023 soit 150€ (pour continuer le devoir de mémoire et les actions en présentiel)

L'UNC (Union Nationale des Combattants) avait demandé 500€. La Commission a proposé de valider cette somme (pour le devoir de mémoire et la reconnaissance de la fidélité aux défunts pour l'achat de plaques)

Le CALC (Comité d'animation locale de Chestres) n'a pas formulé de demande précise. La Commission propose 700€ pour tenir la brocante et le repas festif du village.

A l'aise Blaise n'a pas formulé de demande précise. La Commission propose 2500€ pour tenir la brocante, la fête de village et autres animations.

Marina LESCOUET : comment est calculé l'attribution pour le CALC et A l'aise Blaise, parce qu'il y a un écart important svp ?

Yann DUGARD : la volonté est de permettre l'autonomisation des vies de village. L'écart semble important entre les trois mais c'est la reconduction financière de ce qui se faisait avant sur le budget général de la Ville.

Fabien COURTOIS : Nous sommes dans une démarche d'harmonisation des modalités de financement des animations pour Vrizey, Terron, Blaise et Chestres. Chacun est traité dans la même logique, c'est-à-dire une gestion des animations locales par les associations avec une subvention qui reprend les montants réalisés en 2023 sur différentes lignes budgétaires et qui sont regroupés maintenant dans une subvention.

Association	Montant proposé	Ne prend pas part au vote	Vote
BRONCA	2000 €	-	Unanimité
CEA (Centre d'Etudes Argonnais)	100 €	-	Unanimité
UAFFI (Union ardennaise des forces françaises de l'intérieur)	150 €	-	Unanimité
UNC (Union Nationale des Combattants)	500 €	Marc Desgeorges Christophe Lebon	Unanimité
CALC (Comité d'animation locale de Chestres)	700 €	Jean Ducastel Eva Dervin	Unanimité
A l'Aise Blaise	2 500 €	Valentine Dion	Unanimité

Jean-Baptiste MACHINET : une question de curiosité, car il est écrit que « la balayeuse municipale n'est pas adaptée à la propreté urbaine » or, c'est sa raison d'être normalement. Quel est le problème ? Un modèle qui ne fonctionne pas ?

Yann DUGARD : nous nous sommes posés les mêmes questions, et il s'avère qu'il s'agit d'un problème de conception. Elle fonctionne pour les surfaces planes mais dès qu'il y a des surfaces un peu accidentées, les balais ne s'enclenchent pas et il faut repasser en manuel derrière ce qui n'est pas opérant.

Valentine DION : vendre celle-ci c'est pour acheter une nouvelle balayeuse ? Est-ce qu'on va retrouver en achat une balayeuse qu'on a rejeté au PPI en avril dernier ?

Yann DUGARD : nous allons voir si d'autres choses moins coûteuses peuvent être mises en œuvre. Par ajout d'équipements sur l'existant par exemple. Le service propreté travaille à des propositions.

Olivier GODART : à l'époque il était possible de louer ce qui évite des erreurs.

Il me semble que cette balayeuse doit être tractée, qu'allez-vous faire du tracteur ?

Et quelle est l'utilité du Kubota et du Deutz aux services techniques ?

Francis BOLY : deux petits Kubota ont 40 ans et ne sont pas sécurisés. Le Deutz peut être équipé avec des bras supplémentaires.

Olivier GODART : quel tracteur est utilisé lors du broyage à Vrizy par exemple ?

Francis BOLY : Le Deutz peut être équipé avec des bras supplémentaires pour ce type de travail.

Jean-Baptiste MACHINET : le prix de vente est exprimé hors taxe ou toutes taxes comprises ?

Fabien COURTOIS : toutes taxes comprises

Jean-Baptiste MACHINET : alors c'est une bonne affaire 10 000€ TTC pour une telle machine qui n'a que 3 et demi.

Yann DUGARD : oui souvent le matériel d'occasion a une forte décote. Une entreprise peut se positionner.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- D'AUTORISER la vente de la balayeuse CITY CLEAN dont le prix excède nominativement 4600 euros
- DE fixer le prix à 10 000 € avec la possibilité pour le Maire de négocier un prix de vente de – 20 % maximum.
- D'AUTORISER la sortie des biens du patrimoine de la Commune qui sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M 57.
- DE CHARGER le Maire ou son adjoint de signer tous les actes afférents à cette délibération.

b. Attribution de subventions à différentes associations.

Yann DUGARD rappelle que les élu-e-s concerné-e-s par ces associations doivent sortir et revenir après les votes.
Présenté par Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

Yann DUGARD : nous allons vous renvoyer le document.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité par 26 voix POUR moins 1 ABSTENTION (Dominique CARPENTIER)

- D'APPROUVER la convention de mise à disposition des espaces de l'ancienne école Dodeman.
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Jean-Baptiste MACHINET : où en est le projet d'aménager Dodeman et quid du projet du Département dessus et aussi Henrionnet ?

Yann DUGARD : l'accueil des deux associations que nous décidons aujourd'hui, ne va pas remettre en question la proposition d'accueillir la Maison des solidarités, car l'aménagement est mineur pour permettre un accueil fonctionnel et correct.

Il y a un sujet plus global sur l'accueil de familles et des enfants en réflexion.

Jean-Baptiste MACHINET : au début de votre mandat vous étiez confiant sur ce projet du Département et 4 ans plus tard nous n'avons pas avancé.

Yann DUGARD : le projet est un peu repoussé par les réflexions sur l'aménagement des services et aussi sur Henrionnet pour l'accueil de familles et enfants.

Jean-Baptiste MACHINET : aucun souci pour un projet lié à la parentalité, mais si le bâtiment n'est pas investi rapidement, il risque de perdre de sa valeur et de son attractivité et se détériorer. Ce serait très dommage car c'est un beau bâtiment emblématique de la ville.

Yann DUGARD : oui, tout à fait.

V. **ENFANCE** : Rapport d'activité 2023 de la Délégation de Service Public pour la crèche Le Petit Prince Présenté par Françoise PAYEN

La commune de Vouziers a confié à la Croix Rouge la gestion du multi accueil Le Petit Prince depuis 2020, pour une durée de 5 ans.

Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport lié à l'activité, les informations techniques, l'analyse de la qualité du service et le compte-rendu financier.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Par conséquent, ce rapport d'activité 2023 figure en annexe.

Présentation de la structure :

Accueil des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans, du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.

La capacité d'accueil est de 18 places.

L'équipe est composée de 7 professionnels pour 6.31 ETP.

Evolution du taux d'accueil :

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER les subventions telles que présentées.
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision.

IV. AFFAIRES GENERALES : Convention de mise à disposition de locaux à Dodeman pour des associations (Annexe IV)

Présenté par Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

La commune de Vouziers est sollicitée par différentes associations pour mettre à leur disposition des espaces leur permettant de pouvoir exercer leurs activités, qu'elles soient sportives ou culturelles.

La ville est propriétaire de plusieurs bâtiments dont les occupations, évoluent au fil des années, notamment les anciennes écoles (Condé, Taine et Dodeman).

Plusieurs projets sont en cours sur ces différentes écoles. Également depuis quelques années, la Ville mutualise les espaces afin d'améliorer cette gestion bâtiminaire et de réduire les coûts des énergies. Dans cet objectif, quelques déménagements d'associations ont été effectués et d'autres sont encore à prévoir.

Certains espaces de l'ancienne école Dodeman, aujourd'hui libres de toute activité, pourraient être mis à disposition de certaines associations, notamment la troupe « Les 2 Masques » et l'association « Top Jazz ».

Cette mise à disposition permettrait aux associations d'exercer leurs activités et de libérer l'ancienne école Taine, rue Chanzy.

Annie Festuot sort pour le débat et le vote.

Jean-Baptiste MACHINET : une question concernant le vote. Je ne suis pas membre de l'association des « 2 masques » mais je suis lié par la parenté d'un membre . Est-ce que je dois sortir alors qu'il n'y a pas d'enjeu financier ?

Yann DUGARD : c'était tout l'objet du questionnaire que l'on vous a adressé en 2023 pour déclarer les implications et les liens de parenté éventuels dans telle association ou telle entreprise. Ce sont des précautions que nous prenons pour éviter un recours. Effectivement, normalement tu (à Jean-Baptiste MACHINET) dois sortir, mais pour ce sujet personne ne va attaquer la décision, on s'en doute bien.

Valentine DION : on ne sort pas de la salle en Conseil communautaire. Ça me paraît un peu beaucoup.

Yann DUGARD : ce n'est pas moi qui fais la loi. Lorsqu'il y a un lien de parenté direct nous devons sortir pour éviter les conflits d'intérêt. Autant prendre de bonnes habitudes.

Geneviève COSSON : et jusqu'où vont les degrés de parentés ?

Yann DUGARD : il s'agit du 1^{er} lien de parenté

Valentine DION : je ne vois de quel document vous parlez. Je ne l'ai jamais reçu.

Karine ODIENNE : nous vous l'avions envoyé au 1^{er} trimestre 2023. Les liens de parentés qui sont concernés : parents, enfants, beaux enfants, frères et sœurs.

Au cours de l'année 2023, la structure a accueilli 51 enfants et le taux d'occupation moyen était de 75.75%.

Compte de résultat :

En 2023, le déficit est de 25 378.22€, c'est un déficit cumulé depuis plusieurs années et augmenté en 2023 en raison des augmentations des coûts des fluides.

Travaux 2023 :

Pour l'année 2023, différents travaux d'amélioration du site ont été réalisés :

- Installation de climatisation
- Changement du bardage de la pergola
- Changement de certaines portes très abimées et relevage des poignées pour donner suite aux préconisations de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Jean-Baptiste MACHINET : le déficit de 23000€ est à relativiser, car il est dû à l'augmentation des prix du gaz et malgré tout, nous pouvons saluer une très large augmentation de la fréquentation.

Le petit Prince est un très bel outil pour les petits avec une qualité d'accueil professionnelles hyper-investies et de grande qualité.

Malheureusement l'enquête de satisfaction n'a été remplie que par 5 personnes sur les 30. Dommage que le panel soit si bas.

Yann DUGARD : c'est partagé du côté satisfaction et nous pouvons mettre davantage en avant le travail du délégataire.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- DE PRENDRE ACTE du rapport annuel 2023 transmis par la Croix Rouge, pour la gestion du multi accueil Le Petit Prince.
- DE CHARGER le Maire ou son adjoint de signer tous les actes afférents à cette délibération.

Point ajouté en séance

FINANCES : Convention financière avec les Cœurs fermiers de l'Argonne et le Lions Club pour des travaux d'extension de réseau électrique

Yann DUGARD : Un flou d'interprétation des textes qui viennent de changer nous a amenés à prendre un temps d'analyse. Deux associations ont été retardées dans la mise en œuvre de leurs travaux de raccordement pour pouvoir démarrer leur activité. Il s'agit du réseau de producteurs Cœurs de fermiers et du Lions club.

Devant la soudaineté du changement législatif, nous les avons reçus pour trouver un compromis pour partager en trois tiers les coûts de raccordement et pouvoir mener à bien leur activité.

Présenté par Fabien COURTOIS :

Effectivement, un flou entre la loi et l'ordonnance nous a amenés à consulter un avis juridique qui confirme une révolution : désormais les extensions de réseau sont à la charge des pétitionnaires et non plus des collectivités.

La loi APER du 10 mars 2023 a supprimé la prise en charge financière des collectivités pour les travaux d'extension des réseaux à compter du 10 septembre 2023.

L'ordonnance du 23 août 2023 instaure la prise en charge de ces coûts par le pétitionnaire à compter du 10 novembre 2023.

- ✓ Le PC du Drive Fermier ayant été accordé entre le 10 septembre et 10 novembre 2023
- ✓ Il est proposé de répartir par tiers la charge financière entre la Ville, l'association Cœurs Fermiers et le Lions Club (parcelle desservie grâce à ces travaux) pour un coût total des travaux de 6 793,92 € TTC.
- ✓ Il convient de signer une convention de financement entre la Ville et ces 2 associations.
- ✓ La ville avance la dépense et se fera rembourser par Cœurs de fermier et le Lions club.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- D'APPROUVER la convention de cofinancement entre les Cœurs fermiers de l'Argonne et le Lions Club et la ville de Vouziers pour des travaux d'extension de réseau électrique.
- DE CHARGER le Maire ou son adjoint de signer tous les actes afférents à cette délibération.

Yann DUGARD : remercie le public nombreux, notamment les habitants de Vrivy venus la présentation du projet Jane DELOUCHE et pour l'ensemble des débats.

L'ordre du jour est épuisé, la séance levée à 20h42.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le mardi 2 juillet à 19h.

Le Maire ,

Yann DUGARD

La Secrétaire de séance

Patricia LESUEUR